

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

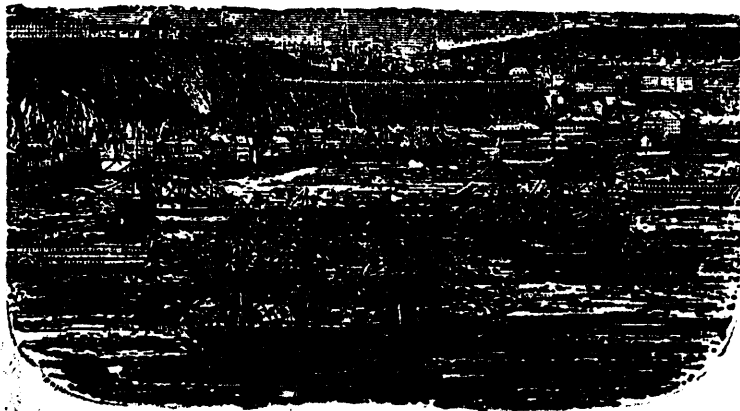
- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.



La
Semaine Religieuse
DE
Québec

Sous le patronage de S. E. le Cardinal Archevêque de Québec



ABONNÉS :
Cap-Saint, Comité
de Portneuf,
Canada.

ABONNEMENT :
\$1.00 par année,
payable d'avance ;
5 centimes le nu-
méro.



SOMMAIRE :

Premier dimanche du Carême, 277.—Lettre de N. S. P. le Pape Léon XIII, 278.—Coup d'œil sur l'étranger, 282.—Une Belle Réunion Sacerdotale, 283.—Théologie populaire, 285.—L'ignorance vaut mieux que la mauvaise science, 286.—Le drapeau Français, 287.—Bibliographie, 287.—A travers le monde des nouvelles, 288.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 5h.
6h., 7h., 8h.—Grand'messe à 10h.
Vépres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE,

Messes Basses le dimanche à 6.20
h., 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6,
7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Ca-
téchisme à 1 h., Vépres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes
à 6½ h. — Grand'messe à 10 h. ;

Vépres à 2 h. ; Sermon et Salut à
6½ h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE- VILLE

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—
Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 6½ 7 et 8 h.
—Grand'messe à 9½ h ; Catéchisme
à 1 h.—Vépres à 2 h.— Archicon-
frérie à 6½ h.

EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½
6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—
Vépres à 2 h. et Archiconfrérie à
6 h.

CHAPELLE N-D DE LOURDES.

Messes basses le dim. à 6h. et 7h.

OCTAVE ROUSSEAU, PEINTRE - DÉCORATEUR,
avantageusement connu du public
et pouvant fournir les meilleures
recommandations, se charge, à l'entreprise ou à la journée, de tous travaux
relatifs à la décoration des EGLISES, SACRISTIES, PRESBYTÈRES et
MAISONS PRIVÉES.—Résidence ; LOTBENIÈRE.

WALKER'S INTERNATIONAL ATLAS



Après un examen attentif de ce nouvel ouvrage, nous pouvons
sûrement le recommander.

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

Premier dimanche du Carême

Les tentations

Puisqu'il est impossible d'éviter les tentations, retenons bien deux choses : l'une, qu'il faut craindre d'y succomber ; l'autre, qu'il faut les combattre. C'est ce que nous apprend Jésus-Christ dans l'Évangile de ce jour.

Il faut craindre de succomber aux tentations, et ne pas oublier que nous devons compter avec le démon, qui est un pur esprit, un esprit infatigable, un esprit opiniâtre, et qui de plus, s'appelle légion.

Il attaque Jésus-Christ dans le désert, et lui inspire d'abord la pensée de changer les pierres en pain. Il le transporte ensuite au sommet du temple, et lui conseille de se jeter en bas, prétendant que les anges du ciel le soutiendront. Enfin, il le transporte sur une haute montagne, et, par un mirage trompeur, lui montre tout l'univers avec ses richesses. C'en est trop, et Jésus-Christ lui dit : Va-t-en, on n'adore que Dieu seul.

Il faut combattre les tentations. Il y a trois choses dans la tentation : la suggestion, le plaisir, le consentement. La suggestion n'est rien par elle-même ; c'est comme un passant qui nous insulte, et que l'on ne connaît même pas. Il faut passer outre.

Le plaisir est quelque chose et peut devenir pernicieux à notre âme. Si vous vous arrêtez, ce passant vous fera tomber sous ses coups.

Le consentement fait tout. Vous acceptez le plaisir, et la vipère, sous cette rose, vous pique mortellement.

Que faut-il donc faire ? Imiter Jésus-Christ, et dire comme Lui : Va-t-en, je ne veux servir que Dieu, ou bien encore ;

il est écrit : le devoir avant tout, il est écrit que le péché tue l'âme, que l'enfer est la punition du péché ; il est écrit que les voleurs, les ivrognes, etc., ne sauraient entrer au royaume des cieux ; il est écrit pour les ambitieux qu'il ne sert de rien de gagner l'univers ; il est écrit pour les orgueilleux que leur corps deviendra pourriture. De cette façon la victoire définitive sera à nous.

Lettre de N. T. S. P. le Pape Léon XIII,

A tous les Patriarches, Primats, Archevêques et évêques du monde catholique

SUR LES ETUDES BIBLIQUES

(Suite)

Cela fait on pourra en toute sécurité se servir de la Sainte Ecriture dans les matières théologiques. Dans ce genre d'études, il est bon de remarquer qu'aux difficultés déjà nombreuses que présente d'ordinaire l'intelligence des livres anciens, s'ajoutent des difficultés spéciales aux livres sacrés. Là en effet les paroles dont l'Esprit-Saint est l'auteur recouvrent une foule d'objets qui dépassent la portée de la raison humaine, à savoir les mystères divins et tout ce qui s'y rattache ; souvent la pensée est si haute et si mystérieuse que ni le sens littéral ne suffit à l'exprimer ni les lois ordinaires de l'herméneutique à la découvrir. Aussi le sens littéral appelle-t-il à son secours d'autres sens qui servent soit à éclaircir la doctrine, soit à fortifier les préceptes moraux.

Aussi faut-il reconnaître qu'il règne dans les saints Livres une sorte d'obscurité et qu'on ne peut s'y engager sans guide (1). Dieu a voulu ainsi (c'est une pensée fréquente des saints Pères), nous les faire approfondir avec plus de goût et d'ardeur et, grâce à ces efforts, en graver plus profondément les enseignements dans nos esprits et dans nos cœurs. Il a voulu surtout nous faire comprendre qu'il a remis les Ecritures aux mains de l'Eglise, et que Nous recevons d'elle, pour la lecture et l'interprétation de la parole divine, une direction et un enseignement infaillibles.

S'attacher à l'enseignement de l'Eglise.

Où sont les dons et les promesses de Dieu, là est la source où il faut puiser la vérité ; si l'on veut une exposition sûre des Ecritures, il faut la demander à ceux en qui se perpétue la succession apostolique, tel était déjà l'avis de saint Irénée (2), tel était celui de tous les autres Pères. Le Concile du Vatican l'a adopté, quand renouvelant le décret du Concile de Trente sur l'interprétation de la parole divine écrite, il déclara que *sa volonté était que dans les choses de la foi et des mœurs, se rapportant à l'édification de la doctrine chrétienne, on tint pour le vrai sens de la Sainte Ecriture celui qu'a tenu et que tient notre Sainte Mère l'Eglise à qui il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des Ecritures ; et que par conséquent il n'est permis à personne*

(1) S. Hier. ad Paulin de studio Script. ep. LIII. 4.

(2) C. hær. IV. 26. 5.

d'interpréter l'Écriture Sainte contrairement à ce sens ou au sentiment unanime des Pères (1).

Cette loi pleine de sagesse, loin de retarder ou d'empêcher les recherches de la science biblique, la préserve plutôt de l'erreur et l'aide beaucoup à faire de vrais progrès. Car tout docteur privé a devant lui un vaste champ où, s'avancant en toute sûreté, il peut se distinguer et servir l'Église par son talent d'interprète. Le sens de plusieurs passages des Divines Écritures n'est pas encore certain et défini : il se peut que, par un dessein miséricordieux de la Providence, les recherches des savants fassent mûrir les questions que tranchera plus tard le jugement de l'Église. Quand aux passages déjà définis le docteur privé peut encore se rendre utile, en rendant plus claire l'exposition qui s'en fait au vulgaire, plus profonde celle que réclament les érudits, plus décisive l'apologie qui doit les venger des attaques de l'impiété. Que l'interprète catholique regarde donc comme un devoir sacré et qu'il ait à cœur de se conformer à l'interprétation traditionnelle des textes, dont le sens authentique a été défini par les écrivains sacrés, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, comme on le voit en plusieurs endroits du Nouveau Testament, ou par l'Église avec l'assistance du même Esprit, tantôt sous la forme d'un jugement solennel, tantôt par son enseignement ordinaire et universel (2), et qu'il se serve des ressources de son érudition pour montrer que cette interprétation traditionnelle est la seule qu'autorisent les lois d'une saine herméneutique.

S'attacher à l'analogie de la foi.

Dans les autres endroits, il faut suivre les analogies de la foi, et employer, comme règle suprême, la doctrine catholique, telle qu'on la tient de l'autorité de l'Église. En effet, Dieu étant à la fois l'auteur des Livres saints et de la doctrine déposée dans l'Église, il est tout à fait impossible de tirer de ceux-là, par une interprétation légitime un sens qui soit en quelque manière en opposition avec celle-ci. Il s'ensuit que l'on doit rejeter, comme fausse et non avenue, toute interprétation qui impliquerait quelque contradiction entre les auteurs inspirés, ou qui serait en opposition avec la doctrine de l'Église.

C'est pourquoi celui qui enseigne cette science doit avoir aussi le mérite de posséder à fond l'ensemble de la théologie, et les commentaires des Saints Pères, des docteurs et meilleurs interprètes doivent lui être familiers. C'est ce que nous répète souvent saint Jérôme (3), sur ce quoi insiste particulièrement saint Augustin, qui se plaint, à juste titre, dans les termes suivants : « Si toutes les sciences, et jusqu'à celles qui ont le moins de valeur et offrent le moins de difficultés, ont besoin, pour être bien saisies, d'un professeur ou d'un maître, peut-on imaginer une conduite plus téméraire et plus orgueilleuse, que de vouloir comprendre en dehors de leurs interprètes les livres qui traitent des divins mystères (4) ? » Tels furent aussi le sentiment et la pratique des autres Pères, qui pour arriver à l'intelligence des Divines Écritures, s'en rapportèrent non à leur propre manière de voir, mais aux écrits et à l'autorité de leurs prédécesseurs dans la foi, qui eux mêmes tenaient certainement de la tradition apostolique leur règle d'interprétation (5).

(1) *Scss. III. cap. II. de rend. : cf. Conc. Trid. sess. IV. decr. de edit. et usu sacror. libror.*

(2) *Conc. Vat. scss. III, cap. III. de fide.*

(3) *Ibid.* 6, 7.

(4) *Ad Honorat. de utilit. cred. XVII, 35.*

(5) *Rufin. Hist. eccl. II, h.*

S'attacher à l'interprétation des Pères.

Et maintenant, tous les Saints Pères qui, « après les apôtres, ont planté, arrosé, bâti, conduit et nourri le troupeau de Dieu, procurant ainsi l'accroissement de la Sainte Eglise » (1), jouissent d'une autorité souveraine, chaque fois qu'ils s'accordent tous à expliquer de la même manière quelque passage biblique, comme se rapportant à la doctrine sur la foi et les mœurs : en effet de leur consentement unanime, il résulte clairement que ce point a été enseigné par les Apôtres selon la foi catholique. Mais il faut encore faire grand cas de l'opinion des Pères, alors même que, sur ces matières, ils parlent comme des docteurs privés. Et en effet, non seulement ils sont recommandables par leur science de la doctrine révélée et par la connaissance d'une foule de choses très utiles à l'intelligence des livres apostoliques ; mais encore Dieu a donné abondamment l'assistance de sa lumière à ces hommes non moins remarquables par la sainteté de leur vie que par leur amour de la vérité. Aussi l'interprète reconnaîtra qu'il lui appartient de marcher respectueusement sur leurs traces et de profiter de leurs travaux avec un choix intelligent.

Qu'il ne pense point pour cela qu'il lui est interdit de pousser plus loin, selon le besoin, les recherches et l'exposition, pourvu qu'il se conforme religieusement à cette règle si sage de saint Augustin, à savoir : qu'on ne doit s'éloigner du sens littéral, et qui se présente naturellement à l'esprit, qu'autant que la raison empêche de le conserver, ou que la nécessité oblige de l'abandonner (2). Ce précepte, il faut s'y tenir d'autant plus fermement qu'à une époque où règnent à un tel point la passion des nouveautés et la licence des opinions, on court de plus grands risques de faire fausse route.

L'interprète se gardera bien aussi de négliger les applications allégoriques ou autres que les Pères ont faites de l'Écriture, surtout lorsque ces interprétations découlent du sens littéral, et qu'elles s'appuient sur de nombreuses autorités. Car c'est là un mode d'interprétation que l'Église a reçu des Apôtres et qu'elle même encourage par son exemple, notamment dans sa liturgie ; non pas que la pensée des Pères ait été de chercher là une démonstration directe et suffisante des dogmes de la foi ; mais l'expérience leur avait appris que cette méthode était admirablement propre à nourrir la piété et à fortifier la vertu.

S'attacher à l'interprétation des auteurs catholiques.

Les autres interprètes catholiques ont sans doute moins d'autorité : toutefois comme les études bibliques ont fait dans l'Église des progrès continus, il faut aussi rendre l'honneur qui leur est dû aux commentateurs à qui l'en peut emprunter dans l'occasion plus d'un argument pour réfuter nos adversaires et résoudre les difficultés :

Erreur de ceux qui préfèrent les auteurs hétérodoxes.

Mais c'est un excès blâmable d'ignorer ou de mépriser les remarquables travaux que nos interprètes nous ont laissés en grand nombre, de leur préférer les livres des hétérodoxes, pour leur demander au grand péril de la saine doctrine et au détriment de la foi, l'explication des passages sur lesquels les catholiques ont depuis longtemps et avec tant de fruit exercé leur génie et leur force. Il est vrai, les travaux des hétérodoxes, mis à profit avec prudence

(1) Ruſſin, *Hist. eccl.* II, 2.(2) *De Gen. ad lén.* I. VIII. c. 7, 13.

peuvent parfois venir au secours de l'interprète catholique ; toutefois celui-ci ne doit point oublier ce que nous attestent si souvent les anciens (1), à savoir que le vrai sens des lettres sacrées ne se trouve nulle part en dehors de l'Eglise et que ceux-là ne peuvent le transmettre qui, privés de la vraie foi, ne vont pas jusqu'à la moelle de l'Écriture, mais se bornent à en ronger l'écorce (2).

Faire servir cette étude à la science théologique.

Ce qui est surtout désirable et nécessaire, c'est que ce commerce des Divines Écritures fasse sentir son influence sur toutes les études théologiques et devienne l'âme de la science sacrée. C'est ce que de tout temps les Pères et les illustres théologiens ont enseigné et pratiqué. Car, s'il s'agit des vérités qui sont l'objet de la foi ou qui en découlent, c'est par les divines Écritures surtout qu'ils les ont prouvées ou établies ; et c'est encore à la Bible en même temps qu'à la tradition divine, qu'ils ont demandé la réfutation des nouveautés hérétiques, la vraie notion, l'intelligence et le lien des dogmes catholiques. Et ceci ne paraîtra extraordinaire à personne, si l'on veut bien penser que parmi les sources de la révélation une place si éminente est due aux livres divins, qu'à moins de les étudier et de les manier sans cesse, il est impossible de donner à l'exposition théologique l'ampleur et la sûreté désirable.

Sans doute c'est avec raison qu'on exerce la jeunesse des académies et des écoles à acquérir l'intelligence et la science du dogme en déduisant des vérités de foi d'autres vérités qui y sont contenues et à y employer la force du raisonnement suivant les règles d'une bonne et saine philosophie ; cependant un grave et savant théologien ne doit nullement laisser de côté les démonstrations dogmatiques tirées de l'autorité de la Bible : « Elle ne reçoit pas, en effet (la théologie), ses principes des autres sciences, mais de Dieu, d'une façon immédiate, par la révélation. Et pour cette raison les autres sciences ne lui sont pas supérieures mais inférieures ; elle reçoit leurs services comme d'autant de servants ». Cette façon d'enseigner la science sacrée a pour maître et pour gerant le plus grand des théologiens, saint Thomas d'Aquin (3) ; celui-ci, en outre a su tirer de ce caractère bien établi de la théologie chrétienne l'indication de la méthode qui peut servir au théologien pour défendre ses principes quand on les attaque. « Si, dans la discussion, l'adversaire admet quelque point établi par la révélation divine, nous partons de là pour argumenter. C'est ainsi que nous nous appuyons sur les Écritures pour combattre les hérétiques et sur un dogme accepté pour confondre ceux qui en nient un autre. Mais si l'adversaire refuse d'admettre toute révélation, il ne reste aucun moyen de lui démontrer par des raisonnements les articles de foi, il faut alors se borner à résoudre les objections qu'il élève (4).

Il est donc nécessaire de veiller à ce que les jeunes gens qui abordent les études bibliques y soient bien préparés, afin qu'ils ne trompent pas les espérances légitimes fondées sur eux, et ce qui serait plus mauvais encore, qu'ils ne tombent pas dans l'erreur, séduits par les sophismes et l'apparente érudition des rationalistes. Or, ils seront parfaitement armés, si, comme Nous l'avons indiqué et recommandé, ils ont étudié soigneusement la philosophie

(1) Cfr. Clem. Alex. *Strom.* VII, 16 ; *Orig. de princ.* IV, 8 ; in *Leosé, hom.* 4, 8 ; *Tertul. de præser.* 15, seqq. ; S. Hilar. *Pict. in Matth.* 13, 1.

(2) S. Greg. M. *Morat.* XX, 9 (el. 11).

(3) *Sym. theol.* p. 1, q. 1, 3, 5 ad 2.

(4) *Ibid.* n. 8

et la théologie, en prenant saint Thomas pour guide. Ils s'avanceront ainsi d'un pas sûr et dans la science biblique et dans la théologie positive, et y feront d'heureux progrès.

(A suivre.)

Coup d'œil sur l'étranger

Situation toujours grave en *Italie*, principalement en Sicile.

Le 5 janvier, une émeute a eu lieu à Farinco. La troupe a tiré. Il y a eu 30 morts et 50 blessés. La troupe a eu de son côté 10 blessés.

Les révolutionnaires siciliens ayant adressé un manifeste pacifique au gouvernement, celui-ci, pour toute réponse, a décrété l'état de siège en Sicile ; les rassemblements même non armés sont interdits.

L'agitation anti-française augmente à cause du verdict, pourtant si juste du jury, dans l'affaire d'Aigues-Mortes. On fait des souscriptions nationales pour les victimes italiennes ; on crie par ci, par là : A bas la France ! Le roi n'aurait consenti à serrer la main de l'ambassadeur français qu'après que celui-ci aurait qualifié de déplorable ce verdict.

Le contre-coup des événements de Sicile se fait sentir en Italie. Des collisions ont eu lieu entre la troupe et le peuple à Rome, à Milan, à Naples, à San-Remo et le sang a coulé dans plusieurs villes.

Les dernières nouvelles venues du *Brésil* annoncent que le président franc-maçon Peixoto aurait donné sa démission. Ce serait le triomphe des insurgés. On parle de plus en plus d'une restauration monarchique.

* * *

En *Russie*, le général Piolounowski, compagnon d'armes de Gourko, a été assassiné à coup de hache par des brigands. Il était vieux garçon, fort riche, et vivait seul.

A la satisfaction générale, le Saint-Synode russe a supprimé de l'Office de Noël la prière à Dieu contre les Français, que récitait chaque année les popes orthodoxes, en souvenir de l'invasion française de 1812.

* * *

Les *Anglais* ont eu toute une colonne de troupes détruite par les Zoulons dans la colonie du Cap. C'est un désastre pour l'influence anglaise en ce pays.

Deux républiques de l'Amérique sud, le Pérou et l'Equateur étaient sur le point de se faire la guerre. Leurs représentants se sont rappelés qu'entre chrétiens le Pape était l'arbitre tout désigné.

Elles vont s'en référer au jugement de Léon XIII et éviteront ainsi les horreurs de la guerre.

L'Espagne est en pourparlers avec le Maroc.

La célèbre mosquée majeure de Damas vient d'être détruite par le feu.

Cette mosquée est, après la Mecque, Médine et la mosquée d'Omar à Jérusalem, le sanctuaire le plus vénéré des Mahométans.

Primitivement elle avait été un temple romain. Lors de l'introduction du christianisme, le temple fut changé en une église. Après la prise de Damas par les Sarrasins, l'église fut partagée entre les chrétiens et les musulmans. Ces derniers s'en emparèrent totalement en 705.

Cette merveille d'architecture qui a résisté à tant d'assauts et à tant de siècles, a donc été détruite dans la journée du 14 octobre 1893 par suite de l'inadvertance d'ouvriers plombiers, occupés à réparer la toiture. Tout ce que le feu a pu atteindre, a été consumé, sauf le tombeau de Saint-Jean-Baptiste, placé dans le transept de la mosquée. En effet, le corps de ce saint avait été, après son supplice, recueilli par ses disciples, et une partie de ses reliques fut transférée à l'église de Damas qui porta ensuite son nom.

Le tombeau qui les reçut est en marbre blanc, recouvert d'un magnifique tapis en soie brodée et entouré d'une balustrade en cuivre doré, et il est en ce moment sous les décombres de la mosquée, mais le feu ne l'a point endommagé.

Une Belle Réunion Sacerdotale

Une belle et touchante cérémonie réouvrait le 14 janvier dernier, près de cent trente prêtres du clergé de Paris, dans la gracieuse chapelle des Pères du Très Saint-Sacrement, où la divine Eucharistie est exposée jour et nuit à la piété des fidèles.

C'était la Consécration annuelle de l'œuvre des Prêtres-Adorateurs au Très Saint Sacrement.

Mgr Pascal, évêque de la Seschat-Chevan, missionnaire dans le Nord-Ouest Canadien, présida la réunion. Tous les prêtres étaient en étole et en surplis et remplissaient le chœur et une

partie de la chapelle. L'heure d'adoration fut prêchée par le T. R. P. Tesnière, et entremêlée de chants liturgiques exécutés par tous les assistants. Nous avons été particulièrement touché d'entendre cette assemblée sacerdotale chanter à l'unisson le *Pater Noster* sur l'air de la messe. Rien de plus solennel et de plus imposant. L'autel si riche par ses marbres et ses bronzes précieux, resplendissait sous une parure magnifique de fleurs naturelles et de cierges disposés avec un goût exquis et formant une étoile lumineuse, rappelant celle des Mages.

Le salut fut donné par Mgr Pascal, assisté de M. le vicaire général Fages et de M. Monnier, supérieur du séminaire de l'Institut catholique.

Le chant fut encore exécuté par les prêtres qui répétèrent ce beau verset du psaume ; *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei*, qu'ils disent au jour de leur tonsure. Ils chantèrent, après la bénédiction, le psaume : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*, qui est celui de la fraternité et de la charité sacerdotale. Les fidèles, qui remplissaient les nefs et les tribunes, paraissaient vivement impressionnés de cette cérémonie qui avait un caractère d'une solennité tout exceptionnelle.

Nous avons remarqué parmi les prêtres plusieurs de messieurs les curés de Paris, des chanoines et des ecclésiastiques des différents séminaires.

L'œuvre des Prêtres-Adorateurs a été fondée par le P. Eymard, qu'on a justement surnommé l'*Apôtre de l'Eucharistie*, et qui, après avoir institué la congrégation du Très saint-Sacrement, qui offre jour et nuit à l'Eucharistie le culte de l'adoration perpétuelle, voulut en étendre le bienfait aux prêtres séculiers. La principale obligation consiste à faire une heure d'adoration par semaine devant le Tabernacle.

Plus de vingt cinq mille prêtres sont aujourd'hui inscrits dans cette vaste association sacerdotale, qui embrasse le monde entier et devient pour l'Eglise une source de grâces toujours ouverte, pour les prêtres un grand moyen de sanctification personnelle et pour les fidèles une édification et une prédication permanentes.

En laissant ce doux sanctuaire toujours rempli de pieux adorateurs, nous nous rappelions cette parole d'un grand évêque : « Quand les prêtres et les fidèles s'uniront dans la prière au pied du Très Saint-Sacrement le monde sera bien près de sa régénération et de son salut. »

UN TÉMOIN.

Théologie populaire

Néanmoins, quelque soit le sujet sur lequel portent les enseignements du Pape, on peut être sûr qu'ils sont corrects. Presque toujours le Pape est un homme très instruit et d'une grande expérience. Il est entouré, à Rome, des plus grands savants parfaitement renseignés sur ce qui passe dans toutes les parties du monde, et l'on peut dire, sans exagération, qu'il a ainsi l'expérience du monde entier. Les autres gouvernants n'ont pas besoin de savoir tout ce que sait le Saint-Père, parcequ'ils n'ont pas à gouverner le monde entier, mais seulement leur propre pays. De plus, aucun gouvernement dans le monde entier n'est aussi ancien que celui de l'Eglise, aucune nation ne peut montrer une suite de gouvernants qui se sont succédé aussi longtemps sans interruption ; et nous pouvons dire ainsi que le Pape possède l'expérience de tous ses prédécesseurs, depuis saint Pierre jusqu'à Léon XIII, actuellement régnant, savoir : deux cent soixante-trois Papes.

Toutes ces considérations devraient donc nous inspirer le plus grand respect pour les opinions émises par le Saint-Père sur quelque sujet que ce soit. Par conséquent, nous devrions toujours accueillir avec le plus grand respect les opinions et l'avis du Souverain Pontife sur n'importe quel sujet, ne jamais opposer nos connaissances bornées à son expérience et à sa science, même lorsque nous nous pensons mieux renseignés que lui sur certains événements religieux, politiques ou autres, qui se passent dans notre pays. Le Saint-Père connaît l'histoire des peuples anciens ; il connaît la nature humaine ; il sait que, les circonstances étant les mêmes, ce qui s'est passé chez un peuple peut se répéter, et se répète souvent chez un autre peuple. Le Saint-Père a donc plus de clairvoyance et de pénétration que nous, et nous devrions le remercier lorsqu'il nous met en garde contre certains dangers en matière politique ou autre. Il ne nous enseigne pas la politique ; mais comme toute chose que nous faisons est bonne ou mauvaise, les hommes d'Etat et les politiciens doivent examiner si les actes qu'ils veulent faire sont bons ou mauvais, justes ou injustes. C'est le devoir du Saint-Père de se prononcer contre les actes mauvais ou injustes des individus et des nations, et c'est pour cela qu'il paraît quelquefois intervenir dans les affaires politiques, lorsque réellement il ne fait que donner un enseignement moral. Quelquefois aussi, les gouvernements essaient de dépouiller l'Eglise ou le Saint-Père de ses droits, et lorsqu'il se

défend et proteste contre de telles injustices, ses ennemis l'accusent d'intervention dans les affaires politiques.

On comprend maintenant en quoi consiste l'infaillibilité de l'Eglise, et qu'elle ne signifie pas, comme le disent les adversaires de ce dogme, que le Pape ne peut pécher et ne peut se tromper en rien. Le Pape peut pécher comme tout autre ; il pourrait même, s'il le voulait, être un homme vicieux et attirer la colère de Dieu sur sa tête par ses péchés. Ne pourrait-il pas s'impacienter, négliger complètement ses prières ou prier avec des distractions coupables ; ne pourrait-il pas être orgueilleux, avare, etc. ? Certainement. Or toutes ces choses sont des péchés. Il peut donc pécher, et, par suite, il doit aller à confesse comme nous et demander pardon. Nous devons donc nous rappeler ceci : que le pape agisse bien ou mal dans sa vie privée, il doit toujours enseigner la vérité lorsqu'il parle *ex cathedra*, parce que le Saint-Esprit le guide et ne lui permettrait pas de se tromper en matière de foi ou de morale.

Nous avons vu de quelle manière les gouvernements empiètent sur les droits du Souverain Pontife. Ce sont ces empiètements qui rendent nécessaire le pouvoir temporel des Papes, afin que ceux-ci puissent rester indépendants de tous les gouvernements.

Mais que faut-il entendre par le pouvoir temporel des Papes ?

Il faut entendre par là que le Pape devrait posséder une ville ou un territoire qui n'appartient à aucun gouvernement, et dont il serait, seul, le chef et le roi. Jusqu'en 1870 le Pape a possédé des Etats qu'on appelait Etats Pontificaux, et le pouvoir qu'il avait sur ces Etats—comme le pouvoir de tout autre roi—était appelé pouvoir temporel.

Comment avait-il acquis ces Etats et comment les a-t-il perdus ?

Il les avait acquis de la manière la plus légitime et il en jouissait depuis environ mille ans.

L'ignorance vaut mieux que la mauvaise science

« Sans les espérances d'un monde meilleur, dit Victor Hugo, l'attachement au malheur s'ajoutant au poids du néant, ce qui n'est que la souffrance, c'est-à-dire la loi de Dieu, devient le désespoir. Et l'on voit diminuer la liberté et la justice qui sont tout l'homme. *C'est pour cela que je veux l'enseignement religieux.* L'IGNORANCE VAUT MIEUX QUE LA MAUVAISE SCIENCE ; DONC ENSEME-
TEZ L'ÉVANGILE. »

Le drapeau Français

Le *bleu* est la couleur de la *cape de saint Martin*, que Clovis adopta dans ses guerres contre les Visigoths ;

Le *rouge*, couleur de l'oriflamme de saint Denis, fut adopté par Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines ;

Le *blanc*, fut la couleur de l'étendard de Jeanne.

Le drapeau signifie donc : religion, autorité, patriotisme.

BIBLIOGRAPHIE

LA FAMILLE CHRÉTIENNE, par le R. P. De Laage de la Compagnie de Jésus, 1 vol. in-18, de xxxviii-352 pages, prix : 2 francs.

Ce bon livre est destiné aux parents et ne doit pas être mis, pour des raisons faciles à comprendre, entre les mains de jeunes gens. L'honorable disciple de saint Ignace aborde dans ce volume les sujets les plus graves. Il connaît la famille moderne, il en sait les tristesses et les désordres et il pousse un cri d'alarme que beaucoup de pères et de mères comprendront. La Famille est la base de la société. Voulez-vous améliorer celle-ci ? Cherchez à rendre celle-là plus morale, plus fidèle à ses devoirs, en un mot, plus chrétienne.

Avec une grande abondance de considérations et de sages avis, il traite successivement des devoirs et des vertus de la famille, de ses épreuves, de l'éducation, des sentiments et enseignements des parents et enfin de la vocation des enfants. Il a des observations et des conseils pour toutes les situations possibles. Non seulement les questions de l'ordre moral et religieux intéressent l'écrivain, mais aussi les affaires matérielles, à cause de leur influence sur la marche de la société domestique.

Un tel ouvrage, d'une lecture facile, doit donc être bien accueilli dans tous les foyers chrétiens ; aussi rendra-t-il de précieux services à tout parent qui le consultera avec la volonté sincère de mieux remplir ses devoirs d'état.

Librairie Téqui, 33, rue du Cherche-Midi, Paris.

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante Heures auront lieu à Saint-Lambert, le 12; à l'Islet, le 13.; à Sainte-Anne de la Pocatière, le 14; à Saint-Joachim, le 16.—M. l'abbé J.-B. Blouin, ancien curé, est parti lundi pour aller passer quelques mois à Cohoes.—M. l'abbé E. Lapointe, récemment arrivé de Rome, est parti pour New-York, dans l'intérêt de sa santé.—M. l'abbé Joseph Raymond Roy, directeur du Petit Séminaire de Rimouaki, décédé le 1^{er} de ce mois, était membre de la société d'une messe section provinciale.

Rome.—La Commission centrale, chargée de l'exécution des fêtes jubilaires, adresse à tous les catholiques un programme et un appel pour la clôture de ces solennités.

1^o Le 11 février 1894, fête de l'apparition de la Vierge Immaculée à Lourdes, on célébrera dans cet insigne sanctuaire une messe d'action de grâces; on y chantera le *Te Deum*, et une lampe sera offerte à la Grotte de Massabielle, pour y brûler à perpétuité au nom de tous les catholiques qui se sont associés à ces fêtes.

2^o Les 16, 17 et 18 février, dans l'église du *Gesù* à Rome, aura lieu un triduum de remerciements à Dieu et à la Vierge Immaculée.

3^o Le dimanche 18 du même mois, la Commission, au nom du Saint-Père, fera distribuer, aux pauvres de Rome, 20,000 *bons de pain*; elle propose aux catholiques d'imiter cet exemple, afin que la prière et les bénédictions du pauvre obtiennent de Dieu le triomphe final de l'Eglise et du Pape.

4^o Entre le 16 et le 19 février, Sa Sainteté recevra en audience particulière les catholiques italiens.

5^o Le lundi 19 février, dernier jour de l'année jubilaire, un *Te Deum* d'action de grâces sera chanté solennellement dans la basilique de Saint-Pierre.

6^o La Commission propose à tous les prêtres de célébrer la sainte Messe le 19 février, pour le triomphe du Pape et la liberté de l'Eglise, et à tous les fidèles de recevoir ce jour-là la Sainte Communion à la même intention: elle les invite aussi à faire quelque offrande pour le Dcnier de Saint-Pierre.

L'Abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, comté de Portneuf

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche,	11	février	—I dim. du Carême
Lundi,	12	"	—App. de N.-D. de Lourdes.
Mardi,	13	"	—Sainte Geneviève.
Mercredi,	14	"	—Saint Ildefonce Quatre Temps
Jeudi,	15	"	—Les 26 martyrs du Japon.
Vendredi,	16	"	—Sainte Lance, Quatre Temps.
Samedi,	17	"	—Saint Hilaire.

ABONNEMENTS PAYÉS

M. C., Québec.—M. D., Joliette.—MM., Blanford.—M. C., Mayaro.—M. C., Québec.—M. G., Québec.

C.-B. LANCTOT

9, rue Buade, Québec et Notre-Dame, Montréal

Ornements et bronzes d'église dernièrement nouveaux des grandes manufactures d'Europe. Vases Sacrés depuis \$15 à 200. Ostensoirs et Reliquaires. Soieries et Passementeries de toutes sortes. Draps mortuaires, Bannières et



Drappaux. Chemins de croix et Statues de toutes grandeurs et de tous les prix. Méridois à soutane, Cols en Ivoire, Barrettes, Ceintures laine ou soie, Huile d'Olive, Encense Charbons, etc. Images et articles religieux en grande quantité.

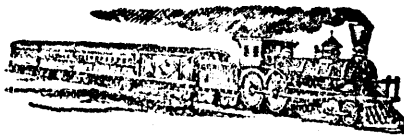
N. B. — Soutanes faites sur commande et à court délai.

Toute commande adressée à J.-M. AUBRY, 9, rue Buade Québec, sera promptement exécutée.

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC.



CHEMIN DE FER

QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX

— DE QUEBEC A SAINTE-ANNE DE BEAUPRE —

ARRANGEMENTS D'HIVER

A partir de *LUNDI*, le 9 octobre 1893, les trains circuleront comme suit:

LA SEMAINE

Départ de Québec à 7.55 a. m. et 6.15 p. m.
Arrivée à Sainte-Anne, à 9.00 a. m. et 7.20 p. m.
Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.50 a. m., excepté le samedi, 12.20 p. m. samedi seulement.
Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m., 1.25 p. m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec à 7.55 a. m., 2.00 p. m., 5.30 p. m.
Arrivée à Sainte-Anne à 9.00 a. m., 3.05 p. m., 6.25 p. m.
Départ de Sainte-Anne à 5.45 a. m., 11.50 a. m., 4.00 p. m.
Arrivée à Québec à 6.50 a. m., 12.57 p. m., 5.05 p. m.
Pour autres informations s'adresser au Surintendant.

W. R. RUSSELL, Surintendant,

G. S. CRESSMAN, Gérant.

VIGNOBLES CANADIENS

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.
Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPECIALITES : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE. réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.